

Aux contribuables de la MRC du Granit

AVIS PUBLIC

« RÈGLEMENT NO 2021-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-16 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU PRÉFET ET DES MEMBRES DU CONSEIL ET DES COMITÉS DE LA MRC »

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Sonia Cloutier, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, que le « RÈGLEMENT NO 2021-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-16 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU PRÉFET ET DES MEMBRES DU CONSEIL ET DES COMITÉS DE LA MRC » est prévu être adopté lors de la séance du conseil des maires, le mercredi 21 avril 2021 à 19 h 30 à huis clos dans le contexte actuel de la pandémie.

Il est possible, pour quiconque le désire, de prendre connaissance de ce règlement, sur rendez-vous, au bureau de la MRC du Granit entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 du lundi au vendredi, sur rendez-vous au bureau de votre municipalité aux heures normales d'ouvertures ou en consultant le site Internet de la MRC du Granit au <https://www.mrcgranit.qc.ca/fr/documents-et-publications/proces-verbaux/projets-reglements/>.

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT :

Puisque le 7 novembre 2021 auront lieu les élections municipales dont celle du préfet au suffrage universel, le conseil des maires a convenu d'un ajustement de la rémunération du préfet de la MRC du Granit afin d'attirer un plus grand nombre de candidatures et de manière à se rapprocher de la moyenne de la rémunération des préfets élus de MRC comparables. Les maires ont aussi convenu de l'ajout de la rémunération pour la présence à un atelier de travail du comité administratif, tel que pour le conseil des maires.

RÉMUNÉRATION ACTUELLE AINSI QUE CELLE PROJETÉE :

Rémunération	Actuelle	Projetée
Préfet (rémunération annuelle)	46 271,88 \$	62 907,71 \$
Élu du comité administratif – atelier de travail	- \$	49,42 \$

1. La rémunération proposée sera indexée pour chaque prochain exercice financier selon un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada.
2. Le règlement rétroagira au 1^{er} janvier 2021, année au cours de laquelle il entrera en vigueur.

Donné à Lac-Mégantic, ce 22 mars 2021.

Sonia Cloutier
Directrice générale
Secrétaire-trésorière